

## **Le Projet de Constitution de l'Europe, préparé par M. Valéry Giscard d'Estaing, discuté à Rome par les 25**

( Texte intégral dans documents sélectionnés )

**Ce projet première version, présenté le 22 Avril à Bruxelles à un groupe de 15 journalistes**, a finalement été adopté par la Convention moyennant quelques retouches. Le texte qui aura subi de nombreux amendements avant d'être présenté au Sommet européen de Thessalonique le 20 juin prochain, se réfère à plusieurs reprises à un modèle de gouvernement fédéral de type américain dans l'esprit de la Convention de Philadelphie concernant le rôle du Congrès. C'est précisément ce qui irrite en particulier les gouvernements des pays de l'Europe élargie ainsi que Londres et Madrid. En revanche le petit noyau des six pays fondateurs de l'Union se rallierait assez facilement à l'idée d'une Europe plus intégrée. La Commission elle-même et son président Romano Prodi, considèrent comme un progrès, la dernière mouture du texte que M. Giscard d'Estaing a déposé au nom de la Convention.



**Le président Giscard d'Estaing a particulièrement insisté sur l'avantage du texte présenté, d'insuffler "un maximum de démocratie et de permettre un vote à la majorité pour de nombreuses questions qui jusqu'ici devaient être votées à l'unanimité".** La novation qui soulevé le plus de critiques notamment de la part des dix pays en cours d'admission, mais aussi des nations les plus petites, porte sur le projet de nommer deux présidents: L'un pour le Conseil Européen qui composé des chefs d'état et de gouvernement élirait une personnalité pour deux ans et demi, renouvelable une fois. L'autre pour la Commission dont le président, proposé par le Conseil, devrait recevoir l'approbation du Parlement de Strasbourg.

Le Président du Conseil Européen serait assisté d'un ministre des Affaires étrangères et d'un vice-président chargé de maintenir un équilibre entre les grands et les petits pays.

### **Des pouvoirs plus restreints pour la Commission Européenne**

Quant à la Commission européenne, M. Giscard d'Estaing propose qu'elle compte un nombre réduit de membres, treize au maximum assistés de douze conseillers.

Dans une interview au journal "Le Monde", le commissaire européen , Michel Barnier estime que "tout le monde est d'accord pour que le Conseil soit le lieu d'impulsion politique, notamment pour la politique étrangère et la défense ou pour la gouvernance économique, mais là, l'essentiel de la direction des affaires européennes se trouverait du côté d'une structure intergouvernementale?"

### **L'Opposition des 9**

**Entraînés par Londres et Madrid, l'Irlande, le Danemark, l'Autriche la Lituanie, la Pologne, Chypre et la Suède s'opposent à une modification quelconque du dispositif adopté à Nice en décembre 2000.** Parmi les points qui font problème, la remise en cause de la présidence tournante et la réduction du nombre de commissaires à 15 et non la nomination de un par pays, sont les plus controversés.

**Les critiques n' avaient pourtant pas manqué** sur un texte qui affaiblit les pouvoirs de la Commission; mais la plupart des membres de la Convention qui avaient travaillé à la rédaction du projet ont été choqués de la manière personnelle utilisée par leur Président pour faire connaître ce projet au public. Il reflète les idées personnelles de M. Giscard d'Estaing et passe sous silence le travail de rédaction collectif.

**Toutefois M. Giscard d'Estaing a tout lieu de se féliciter car le document présenté avait été estimé par la Commission elle-même, comme une bonne base de travail.** S'il est aujourd'hui acquis que de nombreux amendements seront encore présentés, il ne fait pas de doute que l'ossature constitutionnelle de l'Europe élargie est maintenant en place.

Le texte finalement adopté par la Convention présente des avancées considérables par rapport aux dispositifs des traités antérieurs, notamment celui de Nice auxquels une majorité répugnait à toucher.

### **Géopolitis**

[www.geopolitis.net](http://www.geopolitis.net)